



Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE VOIRIE N° 2023-732T

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** la loi n° 82-2013 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 96-142 du 21 février 1996,
- Vu** le Code général des collectivités territoriales, articles L2212-2, L2212-2-2 et suivants,
- Vu** le Code pénal et notamment l'article R.610-5,
- Vu** le Code de la voirie routière,
- Vu** le Code de la route et notamment le décret n° 2001-251,
- Vu** l'Arrêté en date du 24 novembre 1967 modifié par l'arrêté en date du 6 décembre 2011 et l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu** la demande établie par la société **ENEDIS**,
sise **2 rue de la Conraie – 44700 ORVAULT**,
afin de **procéder à l'entretien d'un interrupteur aérien sur le réseau 20 000 volts**,
situé à **La Croix des Essarts, sur la commune de Pont-Château**,

Considérant qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation, l'arrêt, le stationnement des véhicules au droit du chantier,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 Concernant la régulation de la circulation, les dispositions suivantes s'appliqueront :

Le mercredi 20 décembre 2023 de 8 H 00 à 17 H 00 :

- **Le stationnement sera interdit au droit du chantier.**
- **La circulation sera interdite sur la VC 220, entre la VC 251 et la VC 201, sauf pour les riverains, transports scolaires, véhicules de secours et répurgation.**
- **Une déviation sera mise en place par la VC 203, la VC 235 et la VC 201.**

ARTICLE 2 La signalisation routière réglementaire sera mise en place par la société **ENEDIS** qui en assurera la maintenance de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 Le maire justifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 4 Monsieur le directeur général des services, Monsieur l'ingénieur territorial, Monsieur le commandant de la Communauté de brigades de gendarmerie de Pont-Château et la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Pont-Château, le 30 novembre 2023
P/Le Maire et par délégation,
La Directrice des Services Techniques,
Madame Marine TILLET

Prénom – Nom de l'auteur : **Mme Marine TILLET**
Qualité de l'auteur : **La Directrice des Services Techniques**
Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le :

30 NOV. 2023



Déclaration 2023113000017A ENEDIS

Entretien d'un interrupteur sur le réseau
20kV
La Croix des Essarts



Pôle Projets, Etudes & Urbanisme
4, Rue de Nantes - Mairie annexe
44160 PONT-CHATEAU

02 40 01 61 28
services.techniques@pontchateau.fr

Itinéraire 1

le mercredi 20 décembre 2023 de 8H00 à 17H00, la circulation sera interdite sur la VC220, entre la VC251 et la VC201, sauf pour les riverains, transports scolaires, véhicules de secours et de réputation :

- une déviation sera mise en place par la VC203, la VC235 et la VC201

Itinéraire 2

